

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE D'OLMICCIA**

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 28 octobre 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jacques Antoine BOUDNIKOFF, époux de Madame France Anne Marie RIVIERE, demeurant à PARNAC (36170) 6 La Pallière, né à AJACCIO (20000) le 31 juillet 1942 et marié à la mairie de CHAVILLE (92370) le 27 juin 1963 .

Il possède depuis plus de trente ans, joignant ainsi sa possession à celle de sa mère, Madame Marie Françoise ORTOLI CASALONGA, demeurant à OLMICCIA (20112), née à OLMICCIA (20112), le 25 février 1915, veuve de Monsieur Zinovy BOUDNIKOFF et décédée à AJACCIO (20000), le 22 décembre 2007, le bien immobilier suivant :

A OLMICCIA (20112) lieudit Bragaccia : le bien non délimité (BND) cadastré Section A numéro 262 lieudit Bragaccia d'une contenance de 00 ha 00 a 95 ca à prendre dans une superficie plus importante de 00 ha 08 a 84 ca. Un garage y a été édifié par Madame Marie Françoise ORTOLI CASALONGA veuve BOUDNIKOFF.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)